

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (26) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, MM. MELQUIOND, MIS Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, MM. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (11) :

Mme RABUSSIER mandant a pour mandataire M. MEUNIER,
M. MAUDUIT mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BAUDIN, mandant a pour mandataire M. PREHER
Mme FARINEAU mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. DUMAS
M. BEAUDEUX mandant a pour mandataire M. MIS
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire Mme MERY
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSES (2) : M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN

Nelly CASSAN-FAUX a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET : Contrat de développement 2010-2015 avec le Département
Avenant n° 3**

Un contrat de développement entre le Département de la Vienne et la Ville de Châtellerault a été signé le 12 mars 2010, pour la période de 2010 à 2015. Il fixait la participation du Département à hauteur de 1 325 000 €, sur 4 opérations : la réalisation du groupe scolaire Claudie Haigneré et les espaces extérieurs du site Alaman ; la réfection de la place Emile Zola ; la politique de redynamisation immobilière dans les centres anciens.

Ce dernier axe s'est vu précisé dans un premier avenant en février 2013, entre la création d'un îlot de stationnement à la Melette et des crédits réservés aux propriétaires privés au titre de l'OPAH-RU.

Un second avenant, en septembre 2013, a permis d'abonder de 600 000 € le contrat initial, le portant à 1 925 000 €, sur les opérations suivantes : la maison médicale dans les locaux de l'ancienne école Krebs ; la rénovation des gymnases utilisés par les collégiens ; la dernière tranche de la protection de la ressource en eau de "Nonnes".

Aujourd'hui, le Département est engagé dans un programme d'intervention auprès des communes et intercommunalités, dénommé ACTIV : Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne. Ce programme fait l'objet d'un avenant n°3 qui prolonge la durée du contrat de développement à l'année 2016.

Un volet de ce programme est spécifiquement orienté vers les E.P.C.I., au sein duquel les communes de plus de 3 500 habitants sont dotées elles aussi. Pour la ville de

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 juin 2016

n° 35

page 2/2

Châtellerault, au sein d'une enveloppe globale de 803 000 € négociée avec la communauté d'agglomération au titre de l'année 2016, le Département a prévu de financer :

- *la réfection complète du skatepark en entrée du site de la Manufacture, à hauteur de 66 550 €,*
- *les travaux de réaménagement et de mise aux normes du centre social des Minimes, pour 80 000 €,*
- *les premières interventions dans le périmètre de la caserne de Laage, qui accueillera en partie sud le chapiteau de l'école de cirque, pour 29 700 €.*

La participation départementale représente un total de 176 250 €, soit 21,35% de la dépense HT estimée.

* * * * *

VU le contrat de développement signé en date du 12 mars 2010 entre la ville et le département de la Vienne,

VU la délibération n° 11 du 24 janvier 2013, relative à l'avenant n°1 du contrat de développement 2010 – 2015,

VU la délibération n° 6 du 4 juillet 2013, relative à l'avenant n° 2 pour l'attribution de crédits complémentaires,

CONSIDERANT la politique départementale de soutien aux territoires, à travers une participation financière aux investissements structurants et attractifs de la ville de Châtellerault,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de solliciter une dotation complémentaire de 176 250 € auprès du conseil départemental de la Vienne,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3 au contrat d'origine, ci-annexé, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 30/06/15

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 29/06/2016